

QUE les personnes nommées membres du Conseil du patrimoine culturel du Québec en vertu du présent décret aient droit aux allocations de présence et au remboursement des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément au décret numéro 72-89 du 1<sup>er</sup> février 1989 et ses modifications subséquentes.

*Le secrétaire général associé,*  
MARC-ANTOINE ADAM

67096

Gouvernement du Québec

### Décret 789-2017, 16 août 2017

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Rencontre provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine et à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendront les 22 et 23 août 2017

ATTENDU QUE la Rencontre provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine se tiendra à Orford (Québec), le 22 août 2017;

ATTENDU QUE la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine se tiendra également à Orford (Québec), le 23 août 2017;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Luc Fortin, dirige la délégation québécoise à la Rencontre provinciale et territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine et à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la culture et du patrimoine qui se tiendront les 22 et 23 août 2017;

QUE la délégation québécoise pour cette rencontre et cette conférence soit composée, outre le ministre de la Culture et des Communications, de :

— Monsieur Jonathan Picard, attaché politique, cabinet du ministre de la Culture et des Communications;

— Monsieur Karl Filion, attaché de presse, cabinet du ministre de la Culture et des Communications;

— Madame Marie-Claude Champoux, sous-ministre, ministère de la Culture et des Communications;

— Monsieur Claude Rodrigue, directeur des affaires internationales et des relations intergouvernementales, ministère de la Culture et des Communications;

— Monsieur Gaétan Patenaude, conseiller, direction des affaires internationales et des relations intergouvernementales, ministère de la Culture et des Communications;

— Madame Geneviève Hébert, conseillère, direction des affaires internationales et des relations intergouvernementales, ministère de la Culture et des Communications;

— Madame Florence Hudon, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le secrétaire général associé,*  
MARC-ANTOINE ADAM

67097

Gouvernement du Québec

### Décret 790-2017, 16 août 2017

CONCERNANT la nomination de monsieur Serge Marchand comme membre du conseil d'administration et directeur scientifique du Fonds de recherche du Québec – Santé

ATTENDU QUE l'article 21 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1) institue notamment le Fonds de recherche du Québec – Santé;